

Le nouveau programme de géographie de la Faculté des arts de Laval

Fernand Grenier

Volume 10, numéro 20, 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/020671ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/020671ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Grenier, F. (1966). Le nouveau programme de géographie de la Faculté des arts de Laval. *Cahiers de géographie du Québec*, 10(20), 383–394.
<https://doi.org/10.7202/020671ar>

CHRONIQUE PÉDAGOGIQUE

LE NOUVEAU PROGRAMME DE GÉOGRAPHIE DE LA FACULTÉ DES ARTS DE LAVAL

par

Fernand GRENIER

directeur de l'Institut de géographie, université Laval

Au cours des premiers mois de 1966, la Faculté des arts de l'université Laval, à la demande du Conseil universitaire, a confectionné un nouveau programme collégial à l'intérieur duquel la géographie trouve sa place.¹ Nous voudrions, dans cette brève note, exposer les grandes lignes de ce nouveau programme et formuler quelques observations sur les conditions de son application. Au moment où nous rédigeons ces commentaires,² il convient de signaler que le Conseil universitaire, après avoir pris l'avis de la Commission des études,³ vient tout juste de donner son accord général de principe sur le nouveau programme dans son ensemble. Le Conseil a prévu que des consultations devront avoir lieu entre la Faculté des arts et les collèges, d'une part, et entre la Faculté des arts et les autres facultés de l'Université, d'autre part, afin d'apporter, si nécessaire, quelques modifications au contenu des cours pour tenir compte, en particulier, de la coordination entre le niveau dit « pré-universitaire », dont les collèges assument la responsabilité, et le niveau « universitaire », qui relève en propre des facultés et de leurs départements. Il s'agit donc, on le voit, d'une question encore ouverte et c'est dans cette conjoncture que nous désirons très librement présenter nos observations.

ASPECTS GÉNÉRAUX DU NOUVEAU PROGRAMME

Des circonstances diverses sont à rappeler si l'on veut comprendre dans quel contexte ce nouveau programme a été préparé. On se souviendra, en particulier, que la Faculté des arts avait institué il y a quelques années une Commission du programme présidée par Monseigneur Alphonse Lafrenière.⁴ Cette Commission avait alors proposé un nouveau cours secondaire de cinq ans (huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième années d'études) à l'intérieur duquel les étudiants peuvent exercer quelques options. La question du cours collégial était restée en plan puisque la proposition de la Commission Lafrenière sur ce niveau n'avait pas été immédiatement agréée par le Conseil universitaire. Il s'est passé en fait ceci que les Collèges, avec l'accord de la Faculté des arts, ont continué à pratiquer au niveau collégial un cours d'une durée de trois ans, conduisant au Baccalauréat ès arts et portant plus ou moins sur les matières autrefois inscrites dans les classes de Philosophie.⁵ Certains collèges obtiennent

¹ Université Laval. Faculté des arts. Document 1100 (1956). *Programme de géographie*, Document 1078, 6 pages.

² Fin juin 1966.

³ Université Laval. Commission des études. Document CE-66-65 (1966). 23 pages.

⁴ Université Laval. *Rapport de la Commission du programme de la Faculté des arts au Conseil universitaire* (présidée par M^{gr} Lafrenière), 2 vols, 1957-1960.

⁵ Université Laval. Faculté des arts. *Annuaire 1965-1966*. Document 950.

la permission d'organiser quelques options et nous avons vu la géographie s'organiser en option, notamment au Collège féminin de Québec. Tout cela avait encore un caractère provisoire et, on peut dire, pas tout à fait officiel.

Pendant ce temps, le gouvernement du Québec mettait sur pied une Commission royale d'enquête sur l'enseignement présidée par Monseigneur Alphonse-Marie Parent, vice-recteur de l'université Laval.⁶ La Commission Parent, on le sait, a proposé un cours secondaire de cinq ans dont la formule est assez voisine de ce qu'avait déjà proposé la Commission Lafrenière pour les collèges affiliés à la Faculté des arts de Laval. La grande nouveauté réside dans le fait que ce cours secondaire public doit se donner maintenant, non seulement dans les collèges classiques de la Province, mais dans toutes les institutions publiques d'enseignement secondaire. Après le cours secondaire, dont le terme ne sera plus une douzième année mais une onzième année (le cours élémentaire ayant été porté à six ans au lieu de sept), la Commission Parent a proposé la formation d'un niveau d'enseignement pré-universitaire qui doit être assuré par des corporations de caractère public désignées sous le nom d'Instituts. Le programme des Instituts doit, en principe, être de deux ans et il doit mener à toutes les facultés universitaires en vue de la préparation ultérieure d'une Licence (équivalent du B.A. *with honours*) en trois années.⁷ Après quoi pourra se préparer le diplôme d'études supérieures (ou maîtrise) suivi du doctorat. Cette proposition de la Commission Parent sur le niveau de l'Institut bouleverse certaines traditions du milieu, met en cause le Baccalauréat ès arts jusqu'ici préparé exclusivement dans les collèges classiques et rend le système d'enseignement public du Québec comparable à ce qui existe ailleurs en Amérique du Nord, dans le reste du Canada et aux États-Unis.

Pour situer de façon très détaillée le contexte dans lequel apparaît la récente réforme du programme collégial de la Faculté des arts, il faudrait sans doute faire appel à bien d'autres éléments. Ce qui précède constitue toutefois l'essentiel. A l'automne 1965, compte tenu des propositions à la fois de la Commission Lafrenière et de la Commission Parent, compte tenu de la situation des collèges et compte tenu des besoins et désirs des diverses facultés de l'Université, le Conseil universitaire demandait à la Faculté des arts de préparer un programme de deux ans conduisant à toutes les facultés et reportait à plus tard la décision d'autoriser certains collèges à offrir un Baccalauréat ès arts au terme d'un cours de trois ans.⁸ Nous n'entreprendrons pas de raconter par le détail les consultations et les tractations diverses auxquelles donnèrent lieu les travaux de la Faculté des arts et nous nous en tiendrons à ce qui est contenu dans le document qui a obtenu l'approbation de principe du Conseil universitaire à la fin de juin 1966.

Le nouveau cours collégial repose sur un programme de deux ans à l'intérieur duquel se rencontrent quatre matières obligatoires pour tous : sciences religieuses, français, anglais et philosophie (32 crédits au total) ; des matières pouvant faire l'objet d'une option dite principale (philosophie, mathématiques, français, psychologie, sciences sociales, histoire, géographie, etc.) ; des matières, enfin, pouvant faire l'objet d'options dites « secondaires ».⁹ Tout étudiant devra faire les matières obligatoires (32 crédits), une option principale de 18 crédits et au moins deux options secondaires de 12 crédits chacune. Il pourra ajouter, sinon des options, au moins des cours à ce qui précède pour un grand

⁶ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. *Rapport*. 1964. Tome 3, chapitre XIX, (*La géographie*), p. 137-144.

⁷ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. *Rapport*. 1964. Tome 2, p. 172 et 203.

⁸ Université Laval. Faculté des arts. Document 1092 (1966), 25 pages.

⁹ Université Laval. Faculté des arts. Document 1092 (1966), 25 pages.

total de 80 crédits.¹⁰ Le tableau qui suit illustre, à titre d'exemples, en quoi consistent les programmes établis autour de deux options principales, l'une en sciences, l'autre en géographie.

Tableau 1* *Exemples des programmes d'études (Option « Sciences » et option « Géographie »)*

a) *Matières obligatoires dans le cas des deux options* (total : 32 crédits)

Religion : cours 101, 102 ou 103, 201, 202 et 203

Français : cours 111, 112, 211 et 212

Philosophie : cours 101, 102, 201 et 202

Anglais : numéros des cours à venir

b) *Option principale : GÉOGRAPHIE*

Géographie : cours 111, 121, 211, 212, 221, 222 (total : 18 crédits)

Options secondaires : Sciences sociales : cours 111, 121 et 221 ou 222

Histoire : cours 101, 105 ou 109

Mathématiques : cours 207

Cours à choisir en Français, Anglais, Mathématiques ou Histoire suivant les années.

(total : 30 crédits)

c) *Option principale : SCIENCES*

Mathématiques : cours 121, 122, 126, 127, 221, 226 (total : 18 crédits)

Options secondaires : Physique : cours 101 et 201

Chimie : cours 102, 201 et 202

Biologie : cours 102 ou 104, 103 ou 204.

(total : 30 crédits)

d) *Résumé pour les deux options*

Matières obligatoires : 32 crédits

Option principale : 18 crédits

Options secondaires et cours complémentaires : 30 crédits

Total des deux années : 80 crédits.

* (Tableau adapté d'après les documents cités de la Faculté des arts et compte tenu des recommandations de la Commission des études.)

Il n'entre pas dans nos intentions de chercher à dégager toutes les caractéristiques de ce type de programme. Disons seulement qu'il existe une ambiguïté fondamentale. Dans l'esprit des recommandations du rapport Parent, l'option principale choisie au niveau de l'Institut ne devait pas nécessairement être celle dans laquelle l'étudiant avait ensuite l'intention de se spécialiser à l'université au niveau de la Licence.¹¹ Théoriquement, on pouvait ainsi diminuer considérablement sinon éliminer complètement le problème de la duplication des cours entre le collège et l'université. Ainsi, par exemple, un étudiant qui se destine aux Sciences sociales suivrait à l'Institut une option principale en géographie ou en histoire avec options secondaires en mathématiques et en psychologie ; faisant ensuite sa Licence en sociologie, en économique, en relations

¹⁰ Université Laval. Faculté des arts. Document 1092 (1966), p. 5 et 14.

¹¹ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. *Rapport*. 1964. Tome 3, p. 253.

industrielles ou en science politique, cet étudiant n'aurait plus, en principe du moins, à suivre des cours en histoire ou géographie à moins qu'il s'agisse de cours très spécialisés et appropriés à sa formation en cours. Or, il ne fait pas de doute que le programme préparé par la Faculté des arts et dispensé par les collèges obéit à une « philosophie » un peu différente de celle qu'avait proposée le rapport Parent. Dans ce que la Faculté des arts appelle le « premier cycle » de l'enseignement universitaire (le « second cycle » étant constitué par les trois années de la Licence), l'étudiant s'engage dans une spécialité. Disons tout de suite qu'il ne s'y engage pas beaucoup : son programme sera en effet de seulement 18 crédits ce qui, en gros, correspond à la matière d'un trimestre, soit neuf séries de cours d'une durée de trente heures chacun, ou dix-huit heures de cours par semaine pendant un trimestre (15 semaines). On ne peut donc pas dire que ce nouveau programme propose une formation très spécialisée si l'on tient compte de la dimension de l'option principale. La formation peut être plus spécialisée si le candidat choisit comme option principale l'une des matières déjà obligatoires : sciences religieuses, français, anglais, philosophie. La formation sera encore relativement spécialisée si le candidat choisit toutes ses options dans un groupe comme mathématiques, physique et chimie, par exemple. De toutes façons, ce programme pose un redoutable problème de coordination avec les programmes de la Licence (ou B.Sc. pour les Facultés dites de « sciences »). La plupart des Facultés semblent réclamer une formation de culture générale avec des programmes solides en français, philosophie, mathématiques, anglais et quelques autres matières, et il est évident que les candidats seront amenés à établir leurs choix d'options suivant ce que seront les exigences d'admission à la Licence. Il est bien difficile, dans l'état actuel des choses, de dissenter très longtemps sur ce que seront ces exigences ; nous le saurons mieux au cours des prochains mois.¹²

LA GÉOGRAPHIE DANS CE NOUVEAU PROGRAMME

Nous limiterons maintenant nos observations au cas particulier de la géographie. En premier lieu, il convient d'examiner le programme proposé et sa valeur intrinsèque. En second lieu, nous verrons les problèmes de coordination qui peuvent se poser avec les programmes de Licence actuellement en vigueur à l'Institut de géographie de l'université Laval.¹³

Pour permettre au lecteur de se faire une opinion personnelle sur le nouveau programme collégial de géographie, nous reproduisons intégralement la liste et la description des cours proposés :

GÉOGRAPHIE 111

(45 périodes)

NdR 605

(Prérequis : nil)

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

a) *Globe terrestre :*

La terre dans l'espace. La représentation de la surface de la terre.

b) *La structure du globe :*

Les grandes périodes géologiques et les grandes unités structurales (boucliers ; bassins ; montagnes). Les théories orogéniques.

¹² Actuellement, les exigences d'admission aux Facultés sont encore très inégales, mal définies dans certains cas et, surtout, mal connues des étudiants.

¹³ Université Laval, Institut de géographie. *Annuaire 1966-1967*. Voir aussi Fernand GRENIER, *L'Institut de géographie de l'université Laval*, dans *Le Vieil Escollier de Laval*, automne 1964, p. 11-14.

c) *Éléments de géomorphologie :*

L'érosion par les eaux courantes : érosion des versants, érosion verticale, alluvionnement.

L'érosion glaciaire : les glaciers (formation, glaciers de montagnes, glaciers continentaux), le modelé glaciaire (dans les montagnes, dans les régions basses).

L'érosion désertique : les paysages désertiques, le travail du vent, aspect chronologique.

L'érosion littorale : les océans (le relief sous-marin, les eaux marines, les mouvements des eaux marines) ; l'érosion littorale (l'action de la mer sur le littoral, les principaux types de côtes).

L'érosion volcanique : les éruptions volcaniques, les constructions volcaniques.

d) *Éléments de climatologie :*

L'atmosphère : sa structure, son action sur l'humidité, sur la température, sur la pression, les masses d'air.

Les pressions et les vents.

La circulation atmosphérique.

Les températures et les pluies.

GÉOGRAPHIE 121

(45 périodes)

NdR 606

(Prérequis : nil)

GÉOGRAPHIE HUMAINE

a) *Éléments généraux :*

1. Géographie de la population : la répartition mondiale, les recensements et leur utilisation, l'état-civil.

2. Les types traditionnels de culture et d'élevage, les types modernes d'exploitation.

3. Géographie de l'industrie : les structures industrielles, quelques exploitations (pétrole, textile, sidérurgie) ; les grands foyers industriels.

4. Les villes : les villes à travers le monde, la naissance de la ville, les fonctions urbaines, le rôle régional des villes.

b) *Aspects régionaux :*

Quelques pays tropicaux, méditerranéens, tempérés ; le monde nordique.

GÉOGRAPHIE 211

(45 périodes)

NdR 607

(Prérequis : nil)

GÉOGRAPHIE DU CANADA

a) *Introduction :*

Présentation physique, historique, économique et humaine.

b) *Le cadre naturel :*

Relief : bouclier ; plaines intérieures ; cordillères ; appalaches ; région innuitienne. Réseau hydrographique ; 4 grands bassins. Climat : air, température, précipitations, régions thermiques.

c) *La population :*

La formation de la population canadienne. La composition ethnique. Étude démographique : les éléments de l'évolution démographique, les grands traits de la population : échelle.

d) *Les grands traits de la géographie économique :*

Les ressources : forêt, pêche, agriculture, mines.

Les industries : production de l'électricité ; industrie métallurgique ; constructions mécaniques ; industries textiles ; industries chimiques.

Les grandes villes.

e) *Conclusion :*

Population et vie économique. Fonction des moyens de transport.

GÉOGRAPHIE 212

(45 périodes)

NdR 608

(Prérequis : nil)

TRAVAUX PRATIQUES

- a) Excursions sur le terrain ;
- b) Comptes rendus d'excursions ;
- c) Explications de textes ;
- d) Commentaires de cartes ;
- e) Commentaires de photos aériennes ;
- f) Travaux écrits (rédigés).

GÉOGRAPHIE 221

(45 périodes)

NdR 609

(Prérequis : nil)

LA GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE DU MONDE CONTEMPORAIN

a) *Économie et population : (4 périodes)*

Répartition de la population mondiale. Caractéristiques démographiques. Niveaux de vie. Les mécanismes de la vie économique.

b) *Les ressources agricoles : (10 périodes)*

Les grandes céréales. Les céréales secondaires. Le sucre. Les boissons. Liqueurs et fruits. L'élevage ; ses produits.

c) *Les ressources de la mer : (2 périodes)*

Pêche. Tourisme.

d) *La forêt et son exploitation : (5 périodes)*

Les zones forestières. Les utilisations du bois : pâtes, papier ; construction, produits synthétiques.

e) *Géographie de l'énergie : (8 périodes)*

Les sources épuisables : houille, pétrole, gaz naturel. Les sources renouvelables : hydro-électricité, énergie nucléaire.

f) *Les grandes industries : mines et manufactures : (10 périodes)*

Extraction des produits du sous-sol : métaux précieux, métaux non ferreux, fer et sidérurgie. Industries légères : mécaniques, textiles, chimiques.

g) *Communications : (6 périodes)*

Les transports terrestres, la navigation, la circulation aérienne.

GÉOGRAPHIE 222

(45 périodes)

NdR 610

(Prérequis : nil)

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

a) *Introduction :*

1. Historique : objet et méthode. L'état : genèse, type et évolution.
2. Les facteurs géographiques, physiques, humains, économiques.
3. Les problèmes actuels.

b) *Les théories :*

1. Historique : Vauban, Petty, Montesquieu, Haussoffer, de la Blache, Ancel.

2. Formes d'état. États personnels, états nationaux, états reliques, états féodaux. Villes-états. Les super-états, États insulaires.
3. Frontières : types. Critères de délimitation. Valeurs. Fonctions. Les corridors. Les enclaves.
4. Facteurs de dimension, de forme, de situation.

c) *Facteurs de durée des états :*

Les alliances économiques, politiques, culturelles, militaires.

GÉOGRAPHIE 231

(45 périodes)

NdR 611

(Prérequis : nil)

LES AMÉRIQUES MOINS LE CANADA

a) *Généralités sur le continent américain.*

b) *Les États-Unis :*

Le cadre physique ; la population ; la vie économique ; aspects régionaux.

c) *L'Amérique latine (généralités) :*

Le Brésil, l'Argentine, les autres pays de l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale, le Mexique.

GÉOGRAPHIE 232

(45 périodes)

NdR 612

(Prérequis : nil)

L'EUROPE OCCIDENTALE

a) *Présentation :*

Grands traits de la géographie physique, de la géographie politique. Grands blocs économiques.

b) *L'Europe du Marché commun :*

La France, le Bénélux, l'Italie, l'Allemagne fédérale.

c) *Les pays de l'association européenne de libre-échange :*

Le Royaume-Uni, les Pays scandinaves, la Suisse, l'Autriche, le Portugal.

d) *Les marges européennes :*

L'Espagne ; l'Irlande.

GÉOGRAPHIE 233

(45 périodes)

NdR 613

(Prérequis : nil)

LE MONDE MÉDITERRANÉEN

a) *Traits d'ensemble :*

Les reliefs, le climat méditerranéen, les végétations, le sol, les mers, les courants, vie marine.

b) *La Méditerranée occidentale :*

L'Espagne, le problème agricole. La France : les bouches du Rhône. L'Italie : le problème d'aménagement. La Yougoslavie : les nationalismes. L'Afrique du Nord : le Maroc : le retour à la féodalité ; l'Algérie : le problème de la décolonisation ; la Tunisie : l'Islam.

c) *La Méditerranée orientale :*

La Grèce : un passé disproportionné ; la Tunisie : la religion ; Israël : le monisme en Méditerranée ; l'Égypte : agriculture irriguée. Le Liban : coexistence musulmane et chrétienne ; les Îles : géostratégie ; les détroits et la Mer Noire.

d) *Historique* :

1. Des origines à 1600.
2. De l'ouverture du canal de Suez à la crise.

e) *Conclusion* :

La Méditerranée : type d'ensembles anciennement développés.

GÉOGRAPHIE 234

(45 périodes)

NdR 614

(Prérequis : nil)

L'ORIENT ET L'EXTRÊME-ORIENT

- a) Le Paskistan, l'Inde, le sous-continent : Paskistan : aridité ; Indes : problèmes de la diversité.
- b) La Chine : rappel historique ; le problème agricole ; la Chine nouvelle : 1. la Chine des deltas ; 2. la Chine montagnarde ; 3. la zone incertaine : la Mongolie.
- c) Le Japon : sa surpopulation ; l'industrialisation.
- d) Le Sud-Est asiatique : la zone péninsulaire ; les îles ; le problème des détroits.
- e) Le rôle de l'Orient : l'Orient et sa place dans le monde.¹⁴

Que dire de ce programme ? Dans l'ensemble, les matières sont assez traditionnelles. Les cours de base en géographie physique, en géographie humaine et en géographie économique répondent aux tables des matières de la plupart des bons manuels en usage. Quant aux cours de géographie régionale, ils mettent l'accent sur le Québec, le Canada et l'Amérique du nord mais la porte est ouverte sur d'autres régions majeures du globe. Le programme prévoit une série de travaux pratiques associés principalement aux cours de géographie générale, physique et humaine. Rien dans cela qui fasse très révolutionnaire, bien sûr ! Mais il n'est peut-être pas mauvais qu'il en soit ainsi, au moins pendant les premières années. Si l'on tient compte, en effet, du matériel didactique accessible, des manuels en usage et des maîtres disponibles, une certaine prudence suggère que ce type de programme soit mis à l'essai. Il est indispensable toutefois de prévoir davantage de travaux pratiques, en particulier dans les enseignements de géographie régionale sur le Québec et le Canada. Il n'est pas moins souhaitable qu'une partie importante de ces études se fasse sur le terrain et au laboratoire. Nous croyons également que la Faculté des arts devrait laisser une grande liberté aux maîtres de telle sorte que ceux-ci puissent concevoir au meilleur de leur jugement, et sans doute de leurs connaissances, l'enseignement qu'ils ont à donner. En particulier, nous croyons désirable que les enseignements portant sur la géographie régionale autre que nord-américaine soient laissés à l'initiative des collègues qui, suivant le personnel dont ils disposent, pourront mettre au programme tel ou tel cours déjà prévu et peut-être même un cours nouveau.

On peut se demander quels cours devraient composer l'option principale ? Rappelons que cette option sera de dix-huit crédits seulement, ce qui ne laisse guère de jeu si l'on considère que certains cours devraient obligatoirement être choisis. Nous pensons que la géographie générale (physique, humaine et économique) et les travaux pratiques déjà prévus doivent nécessairement apparaître dans l'option principale ; à notre avis, il faudrait y ajouter les cours qui portent sur l'Amérique du Nord (au moins deux) et un autre cours au choix sur une autre région. Il est plus difficile de définir le contenu d'une option secondaire (douze crédits) en géographie ; nous suggérons, de façon toute provisoire, deux cours de géographie générale, les travaux pratiques et deux cours de géographie régionale. Cette question de la composition des options,

¹⁴ Université Laval. Faculté des arts. Document 1078 (1966), 6 pages.

principale ou secondaire, pourra être révisée après l'expérience de quelques années.

Comme il est proposé, ce programme de géographie peut assurer une bonne formation aux étudiants qui s'orienteront dans la suite vers l'histoire, les sciences sociales, les lettres, les sciences. Mais qu'arrivera-t-il dans le cas des étudiants qui désirent s'orienter vers la géographie au niveau de la Licence? Nous croyons personnellement que l'étudiant qui aura fait, soit une option principale, soit une option secondaire en géographie au collège, pourra aborder les études supérieures en géographie pourvu qu'il ait également bien réussi dans les autres matières, et notamment en français, en anglais, en mathématiques, en biologie, en sciences sociales ou en histoire. On peut regretter que la seule possibilité actuellement offerte à l'étudiant qui prépare la géographie comme option principale soit de choisir ses options secondaires parmi les sciences sociales, l'histoire et les mathématiques. On pourrait concevoir une double façon de faire l'option principale de géographie. Dans un premier cas, les options secondaires pourraient être ce qui est actuellement prévu, soit : sciences sociales, histoire et mathématiques (les mathématiques devraient toujours être obligatoires ; l'option secondaire serait, en fait, à choisir entre sciences sociales et histoire). Dans le second cas, les options secondaires devraient être choisies à même les mathématiques (obligatoires), la chimie, la physique et la biologie. Il n'est pas nécessaire d'insister bien longuement pour démontrer que la géographie s'appuie aussi bien sur les sciences humaines que sur les sciences pures et que les deux types d'étudiants qui seraient ainsi formés rendraient possible la préparation de géographes professionnels dans les diverses branches de la géographie.¹⁵ On peut, en effet, penser que l'étudiant formé au collège dans les matières scientifiques pourrait plus aisément aborder les champs de la géographie physique, de la climatologie, de la biogéographie tandis que l'étudiant plus tourné vers les sciences humaines s'orienterait facilement vers la géographie économique, les études régionales, la géographie historique, etc. Nous faisons donc la suggestion que la Faculté des arts prévoie les deux types d'option géographie : l'une de géographie-sciences humaines, l'autre de géographie-sciences pures. Rappelons que le rapport Parent faisait état de cette double possibilité.¹⁶

Les étudiants qui se destinent à la géographie doivent-ils absolument faire une option de géographie au cours collégial? Nous ne le croyons pas. Les options « sciences », « sciences sociales », « histoire », sans géographie comme option secondaire, devraient permettre aux meilleurs candidats de s'orienter vers la géographie. Le programme de première année de l'Institut de géographie n'exige pas absolument que les étudiants soient déjà très initiés à la géographie. Un étudiant sérieux, qui a obtenu de très bons résultats au collégial et qui, bien entendu, possède des formations « complémentaires », peut très bien réussir en géographie et préparer une excellente Licence. Il est à prévoir que l'Institut de géographie devra maintenir à son programme quelques cours de base permettant à ces étudiants d'acquérir rapidement une formation équivalente à celle des étudiants qui auront fait l'option.¹⁷ On peut aussi penser à un recyclage effectué dans le cadre des collèges pendant un trimestre d'été. De toutes façons, ce problème ne nous semble pas d'une extrême complexité et il faut noter qu'il ne se pose pas dans le seul cas de la géographie. Il est donc évident que l'Uni-

¹⁵ Dans plusieurs universités nord-américaines, le B. A., le B. Sc., le M. A. et le M. Sc se préparent en géographie.

¹⁶ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. *Rapport*. 1964. Tome 3, chapitre XIX (*La géographie*), p. 137.

¹⁷ Déjà le premier été du Certificat par cours d'été offre une initiation avancée à la géographie (programme de 6 ou de 8 crédits).

versité devra prévoir une solution générale favorisant le recyclage avant l'admission des étudiants dans les Facultés.

Dans l'ensemble, il apparaît donc que le nouveau programme de géographie proposé par la Faculté des arts de l'université Laval possède quelques mérites. Les problèmes que pose le programme collégial ont ici une dimension particulière étant donné qu'il n'y a pas continuité « institutionnelle » entre les collèges et l'université. La répartition géographique des collèges, tous éloignés du campus universitaire, ne rend pas facile l'intégration du premier cycle et du second cycle de l'enseignement universitaire. Ce problème se pose rarement dans les autres universités du continent nord-américain où les collèges constituent l'université et offrent ce que nous appelons ici les deux cycles. Les régimes d'options s'étendent sur cinq années, en général, pour la préparation du Baccalauréat (*with honours*) et la concentration se fait de façon graduelle. À l'université Laval, il est obligatoire de prévoir un « passage » entre les deux premières années, prises dans les collèges, et les trois dernières, prises dans les Facultés. Il existe deux solutions théoriques à ce problème. L'une serait d'autoriser certains collèges à offrir un programme gradué en cinq ans conduisant à la Licence ; cette solution ne nous semble pas pratique à cause de la dispersion considérable des efforts qu'elle entraînerait, du coût exagéré qu'elle obligerait à affronter et, peut-être surtout, à cause de la difficulté de constituer des corps d'enseignants dans toutes les spécialités et vraiment à la hauteur de la situation. L'autre solution serait que l'université transforme ses structures actuelles : une grande Faculté des arts et des sciences, les grandes écoles professionnelles, des instituts et des centres de recherches, au plan des structures supérieures, et des départements bien structurés qui prendraient charge de l'enseignement à tous les niveaux : premier et second cycle conduisant à la Licence (ou Baccalauréat), Maîtrise, Doctorat. Cette seconde solution nous paraît la seule praticable dans l'état actuel des choses, celle qui serait la plus efficace en même temps que la plus économique. Il n'est pas interdit de penser, par ailleurs, que l'Université puisse dans la suite autoriser la création de certains collèges universitaires localisés en dehors de la Cité universitaire et offrant des programmes en tous points comparables à ceux qui seraient déjà offerts par la Faculté des arts et des sciences. La jungle universitaire actuelle se trouverait ainsi transformée en un univers organisé et cohérent.

CONDITIONS MINIMUMS POUR L'APPLICATION DE CE PROGRAMME

Si le programme est acceptable et si les quelques problèmes posés par la coordination sont résolus, il reste que l'application convenable de ce programme pose quelques exigences fondamentales sur le plan matériel, sur le plan didactique et sur le plan professoral. Nous exposerons succinctement quelques vues sur ces divers aspects.¹⁸

Le plan matériel peut paraître d'une importance toute relative. Encore faut-il ne pas oublier que ce sont souvent des conditions matérielles mauvaises ou insuffisantes qui compromettent la valeur d'un enseignement. Dans le cas de la géographie, il faudra, c'est bien évident, aménager des laboratoires de géographie dans les collèges.¹⁹ Cela veut dire qu'il faudra avoir des locaux et de l'équipement de même que du personnel. Des livres, des cartes géographiques, des photos aériennes, des lunettes stéréoscopiques, des tables à dessin, un atelier

¹⁸ Sur des sujets voisins, voir les articles publiés antérieurement par MM. Louis-Edmond HAMELIN, Louis TROTIER, Maurice ST-YVES et nous-même.

¹⁹ La Société des professeurs de géographie du Québec a présenté récemment un utile mémoire au Ministère de l'Éducation sur la question du Laboratoire de géographie dans les écoles secondaires.

pour la photographie, un autre pour la préparation du matériel, voilà autant de choses qui coûtent cher et qui sont pourtant indispensables. Le collège devra prendre des abonnements à plusieurs publications périodiques, à des collections d'annuaires et de cartes et trouver le moyen de mettre tout cela en valeur dans des bibliothèques et des cartothèques bien aménagées. Il faudra également faire les frais des déplacements des étudiants sur le terrain pour un minimum d'exercices d'observation géographique. Avant d'autoriser un collège à offrir l'option de géographie, il nous semble que la Faculté des arts devra établir la liste des exigences minimums à rencontrer sur le plan matériel. Il est bien évident que ce que nous disons ici à propos de la géographie vaut également pour les autres disciplines, avec les adaptations qui s'imposent.

Les aspects matériels de l'enseignement sont, en définitive, des moyens à mettre en œuvre sur le plan didactique. Nous n'hésitons pas à affirmer que le plan didactique sera peut-être le plus difficile, et cela pour toutes sortes de raisons. Tout d'abord parce que nous manquons de traditions valables dans l'enseignement de la géographie à ce niveau. Ensuite parce que bien des maîtres qui se complaisent dans une organisation matérielle toute neuve et reluisante sont parfaitement incapables d'en faire une utilisation convenable. Il est toujours plus facile de céder à la tentation de rabâcher la matière d'un chapitre de manuel, en faisant apprendre par cœur les définitions et les statistiques, que de faire l'effort de bâtir du neuf, bien adapté aux conditions du milieu dans lequel on enseigne, faisant la juste part à l'observation directe et indirecte, utilisant les méthodes actives autrement plus exigeantes qu'on ne l'imagine quelquefois. C'est uniquement en s'inspirant des méthodes propres de la géographie en tant que discipline scientifique, et en les utilisant d'une façon appropriée au milieu et à l'âge des élèves, que l'enseignement de la géographie acquiert une valeur irremplaçable dans la formation et la culture des étudiants. Mais cette ascèse didactique n'est pas facile et bien des combattants ont jusqu'ici ou bien carrément quitté le champ de la bataille ou bien dirigé leur tir dans une voie peu géographique.

La mise en œuvre d'un matériel suffisant et adapté pour des fins didactiques acceptables repose, en définitive, entre les mains des maîtres. Ces maîtres, nous en possédons un petit nombre présentement. Il s'en forme, heureusement, un nombre croissant. Nous croyons cependant que la Faculté des arts fera preuve d'une heureuse sagesse en n'autorisant pas les collèges à organiser l'option de géographie s'ils ne disposent pas des professeurs bien préparés et en nombre suffisant. La variété des matières portées au programme de géographie est telle qu'il est à prévoir que trois professeurs au moins seront nécessaires pour l'enseigner convenablement ; suivant le nombre d'élèves et de classes, l'équipe des professeurs pourra évidemment être plus nombreuse. Ces professeurs devront tous posséder au moins une Maîtrise dans leur discipline. Seule la Maîtrise, en effet, correspond au type de formation requis pour l'enseignement au niveau collégial. Là encore, nous ne saurions trop insister sur la vigilance à la fois des collèges et de la Faculté des arts. L'intelligence des élèves est trop précieuse pour qu'on la mette entre les mains d'apprentis ou d'autres spécialistes qui n'auraient que de la bonne volonté géographique et trop peu de moyens valables.

CONCLUSION

Le nouveau programme de géographie de la Faculté des arts de Laval pose un nouveau défi à notre discipline et à ceux qui font métier de l'enseigner. Si les conditions minimums auxquelles nous avons fait allusion sont respectées, nous avons la conviction que s'ouvre aujourd'hui un des plus importants chapitres de l'implantation de la géographie dans notre milieu. C'est aux maîtres qu'il

appartiendra de relever au mieux ce défi. Nous croyons pouvoir affirmer que la collaboration des géographes universitaires est une chose acquise mais qu'il faudra savoir utiliser avec un minimum de doigté. Les maîtres du collégial devront prendre leurs responsabilités propres, s'organiser pour échanger des informations et des expériences et, en somme, servir à leur manière les objectifs de l'enseignement dans le milieu en même temps que ceux de la géographie scientifique.

